

Décret n° 2020-237 du 12 mars 2020 portant déconcentration de certains actes de gestion relatifs aux personnels de direction et aux directeurs des soins de la fonction publique hospitalière

12/03/2020

Ce décret a pour objet de fixer la liste des actes de gestion délégués par le Centre national de gestion (CNG) aux chefs d'établissements publics de santé social et médico-social. Les actes concernés sont : les congés et autorisations d'absence, les autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et les décisions relatives aux changements d'affectation interne des personnels de direction occupant un emploi de directeur adjoint et les directeurs des soins.